

## Bulletin hebdomadaire canadier

Vol. 25, No 2

miet

ub-

eil

ida on14 janvier 1970

## LIVRE III DU RAPPORT DE LA COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR LE BILINGUISME ET LE BICULTURALISME

La Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme a rendu public le Livre III de son Rapport final, intitulé "Le monde du Travail". Dans cette partie du Rapport, la Commission compare le statut des francophones et des anglophones en fonction du revenu, de l'instruction, de la profession et de la propriété des entreprises. Elle rend compte du bilinguisme dans la Fonction publique fédérale et formule à cet égard des recommandations.

La Commission fait aussi enquête sur le bilinguisme dans le secteur privé et se penche surtout sur les grandes entreprises du Québec et l'influence qu'elles exercent sur la vie des francophones.

## SOMMAIRE

Livre III du Rapport de la Commission
royale d'enquête sur le bilinguisme et le
Diculturalisme 1
M. Cadieux ambassadeur à Washington 3
Impres du centenaire (Manitoba et
Territoires du Nord-Ouest) 4
Le cheval vapeur devient électrique 4
L'indice des prix 4
vente de blé à l'URSS 5
Les lourrures canadiennes 5
" Habitation en '69: un nouveau record 6
bes esturgeons canadiens pour l'IIRSS 6
Des étables du Canada en Grande-Bretagnes
de Noël pour les philatélistes 7
Reiseignements sur l'industrie des
machines 7
Aide à Grenade

Voici un résumé des conclusions et des recommandations de la Commission concernant la Fonction publique fédérale:

La Commission a démontré que la Fonction publique est bien loin de l'égalité réelle entre francophones et anglophones. A quelques exceptions près, la population francophone est servie dans sa langue mais les fonctionnaires francophones, eux, ne peuvent généralement employer leur langue dans leur travail quotidien sans que leur rendement ou leur carrière en souffrent. Ils n'y ont pas l'occasion de s'exprimer en français, ni de donner la pleine mesure de leurs capacités. Leur présence est insuffisante aux échelons de l'administration fédérale où se prennent les décisions. En fin de compte, les francophones ne sont pas les seuls à faire les frais de cette situation. Aussi longtemps que la Fonction publique ne mettra pas entièrement à profit les ressources intellectuelles et administratives du Canada d'expression française, c'est la population canadienne tout entière qui s'en trouvera appauvrie.

Une notion précise du principe de l'égalité, c'est-à-dire une Fonction publique biculturelle où coexistent et se soutiennent deux cultures a fait défaut jusqu'à présent. La politique actuelle du gouvernement met l'accent sur le bilinguisme individuel, mais la Commission estime que cette façon d'aborder le problème manque de réalisme dans le cadre canadien où prédominent les anglophones unilingues. Si l'on veut faire progresser le bilinguisme et le biculturalisme, il faudra les intégrer pleinement aux structures et aux rouages mêmes de l'administration fédérale.

## LES UNITÉS FRANCOPHONES

Pour que le français devienne langue de travail, les commissaires proposent d'adopter l'unité francophone comme principe fondamental d'organisation et de gestion. Ces unités, où tout le personnel travaillera en français, ont pour objet de faire une plus